

**COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 20 novembre 2023.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT et Messieurs Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER et Thierry ROLAND.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Kevin DUPUIS qui donne pouvoir à Monsieur Jean Paul CHEVALIER, Monsieur Julien GAYTE à Monsieur André BIDAUD, Monsieur Pascal PALAIN à Madame Brigitte DAEMEN et Madame Sandrine ROUMEGOUS à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Céline BOUTONNET a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 26 janvier 2024.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

Céline MOYNAULT fait remarquer qu'une coquille s'est glissée en page 5 du compte-rendu du précédent conseil. Il convient de lire « 2022 » au lieu de « 2007 ». La rectification est immédiatement apportée et le procès-verbal de la réunion de conseil du 06 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

André BIDAUD demande au Conseil Municipal l'autorisation d'examiner deux points supplémentaires qui sont arrivés après l'envoi de la convocation : les tarifs 2024 et l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'examen de ces deux points supplémentaires.

TARIFS 2024

André BIDAUD propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs en 2024. Il précise que la commune continuera de prendre à sa charge l'augmentation de 7 centimes, sur les repas de la cantine, appliquée par la Maison de Retraite depuis septembre 2023.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André BIDAUD expose au Conseil Municipal que l'association des Gorges de la Bouble, qui restaure le Moulin Baron, a dû faire appel à une société spécialisée pour enlever un nid de frelons asiatiques, installés à l'intérieur du Moulin, en bordure du chemin de randonnée. La destruction de ce nid d'insectes nuisibles, soumis à obligation de destruction puisqu'en activité et situé à proximité du chemin, a coûté 250 €. Le Maire, propose par conséquent de prendre en charge cette dépense par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

ECHANGE DE PARCELLES

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal d'une proposition du GFA de Gizat de procéder à un échange de parcelles.

En effet, en échange de la bande de terrain clôturée utilisée pour le cheminement piéton de Gizat pour la somme de 2230 €, le GFA de Gizat, propose d'acquérir les parcelles ZH 73, à proximité du cimetière et ZM 60 ZM 62 et ZM 65, terrains en friches à Charboulat, pour la somme de 3 422 €. Le solde positif au profit de la commune de Chantelle serait donc de 1 192 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, Julien Gayte ne prenant pas part au vote et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cet échange de terrains.

PARTICIPATION AUX LICENCES DE FOOT POUR LES JEUNES

André BIDAUD rappelle la volonté de la Municipalité de soutenir l'activité sportive des jeunes à Chantelle. Il propose par conséquent de participer à hauteur de 10 € par licence délivrée au CSC à chaque jeune chantellois de moins de 18 ans, ce qui représente la somme de 70 € en 2023.

Le Conseil Municipal valide par 14 voix pour cette proposition, Jean-Paul CHEVALIER ne prenant pas part au vote et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 70 € au Club Sportif Chantellois.

PRIMES DE FIN D'ANNEE

André BIDAUD propose d'octroyer aux agents de la commune de Chantelle une prime de fin d'année d'un montant maximal de 300 euros, au prorata du temps de service.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

André BIDAUD rappelle que la commune de Chantelle est passée à la nomenclature M57 en 2022 et s'est portée volontaire pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en 2023.

Le CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'Etat aux fins de de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la mise en place du Compte Financier Unique pour l'exercice comptable 2023.

RECENSEMENT 2024

André BIDAUD rappelle que le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Selon les directives de l'Insee, le territoire communal sera divisé en trois districts. Il est par conséquent nécessaire de recruter un agent recenseur par district. André BIDAUD précise que se sont portés candidats Messieurs Michel MALLET et Frédéric PRADELLE ainsi que Madame Odile BOURDAROT.

André BIDAUD propose également de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 1747,20 € bruts par agent, 40 € bruts par séance de formation. Il sera également prévu une indemnisation forfaitaire de 150 € pour le secteur 3, 50 € pour le secteur 4 et 100 € pour le secteur 5.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à nommer par arrêté municipal les trois agents recenseurs.

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

André BIDAUD expose que depuis quelques mois, les incivilités et dégradations se sont multipliées (vandalisme au Lacassou et au minigolf, voitures rayées, cambriolage, vol de caravane).

Les services de gendarmerie ont proposé de réaliser une étude visant à mettre en place un service de caméras placées à l'entrée de la commune et à certains carrefours, permettant de visualiser uniquement l'espace public.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe afin de solliciter des devis ainsi que des subventions. Les membres du conseil réservent leur avis définitif quant à la validation et la mise en place du projet.

QUESTIONS DIVERSES

- **Amendes de police**

André BIDAUD expose au Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement de bourg, le Conseil Départemental de l'Allier a octroyé à la commune une subvention de 19 580, 93 € au titre des amendes de police. Cette subvention n'ayant pas été inscrite au budget, le Conseil Municipal se félicite de cette rentrée financière.

- **Commission Villages Remarquables**

André BIDAUD donne lecture d'un courrier de Monsieur Brice Hortefeux suite à sa visite à Chantelle. André BIDAUD précise que le dossier de demande de subvention de la commune de Chantelle pour la deuxième tranche des Villages Remarquables a reçu un premier avis positif le 27 octobre dernier et espère que le dossier sera validé définitivement d'ici la fin de l'année avec potentiellement une subvention de 169 000 € à la clé.

Il rappelle que le classement en Petite Cité de Caractère nécessite la mise en place d'un règlement d'urbanisme avant de pouvoir présenter le dossier de candidature en juin 2024 pour une réponse du jury à la fin de l'année 2024. Il assure que la Municipalité déploiera les efforts nécessaires pour obtenir ce label touristique tant espéré.

- **Avis sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

André BIDAUD porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal un courrier de Laurent WAUQUIEZ, Président la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relatif à l'application du programme « Zéro Artificialisation Nette ». André BIDAUD souligne que ce projet est défavorable aux communes rurales qui se voient ainsi privées du droit de pouvoir viabiliser certains terrains.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir donner à la région l'avis de la commune de Chantelle à ce sujet. La proposition est validée.

- **Pépinière de la Bouble**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal de l'installation de la Pépinière de la Bouble à Monestier, qui commercialise des arbres fruitiers et des variétés champêtres locales. Afin d'encourager l'installation de Madame Romina Zwahlen, il propose de confier l'achat des nouvelles plantations du Lacassou et du Stade à cette nouvelle pépiniériste locale.

- **Repas des Jeunes d'Hier**

André BIDAUD dresse le bilan du repas des Jeunes d'Hier du 18 novembre 2023. Repas qui a remporté un franc succès, tant au niveau de la participation, de la qualité des mets servis, de la décoration, de l'animation musicale que du dynamisme du personnel communal qui a assuré le service à table. Rendez-vous est pris pour novembre 2024.

- **Choix de l'animation du 14 juillet 2024.**

André BIDAUD présente plusieurs propositions de spectacle pour la soirée du 14 juillet 2024. Devant les prix prohibitifs, le Conseil Municipal préfère réfléchir à une solution alternative au spectacle en privilégiant une déambulation d'artistes pour la retraite aux flambeaux. Des contacts vont être pris avec des artistes locaux à cette fin.

- **Panneau lumineux**

Isabelle PERIN demande à prendre la parole et expose ses interrogations relatives à la future installation du panneau lumineux place de la Mairie, notamment en question de consommation énergétique. André BIDAUD explique que ce panneau, fourni gratuitement par le Conseil Départemental, est équipé d'une technologie LED économe en électricité. Le coût mensuel en électricité a été estimé à moins de 10 € par mois. De plus, le panneau sera coupé à 22 heures le soir pour limiter les dépenses et la pollution lumineuse. André BIDAUD précise que ce panneau dernière génération fournira des informations communales et départementales en version image et plus seulement en version texte comme le panneau précédent.

- **Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Virginie LADHUIE fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité pour tous les élus de profiter du Droit Individuel à la Formation en tant qu' élu municipal. Ces formations peuvent aborder divers thèmes relatifs à la vie communale (finances publiques, sécurité, gestion du personnel....) et mobilisables sur le compte individuel de formation de chaque élu.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :
- Monsieur Stéphane BONNET pour l'aide logistique à l'occasion des automnales au Domaine de la Chênaie ;
- de Monsieur et Madame Paul BUVAT pour le repas des Jeunes d'Hier

- **Agenda**

- 9 décembre : baptême de l'école élémentaire et de trois lotissements
- 19 décembre : spectacle de Noël des écoles
- 21 décembre : Repas de Noël des écoles
- 12 janvier 2024 : vœux du Maire à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 00. -----